Concours d’écriture de nouvelles 2027

Règlement

Article 1 : Organisation
Le Bois Pentu organise un concours de nouvelles. Les écrits devront se conformer au genre de la nouvelle, à savoir une fiction en prose, courte et concise, truffée d’indices et de fausses pistes, caractérisée par un nombre restreint de personnages et une intrigue resserrée autour d'un événement unique ou déterminant et terminée par une chute originale et déroutante.

Article 2 : Thème
Le thème est : **L’Homme, l’arbre et le soleil.**
Une mise en lumière de perspectives originales en lien avec le réchauffement climatique sera appréciée.

Article 2 : Condition de participation
Le concours est gratuit et ouvert à tous les auteurs amateurs âgés d’au moins 18 ans.
Les membres du jury sont exclus du concours.
Chaque participant ne peut soumettre qu’une seule nouvelle.
Le texte présenté doit être rédigé en langue française. Il doit être inédit et ne jamais avoir été récompensé dans un autre concours, même sous un titre différent. Il doit être libre de droits.
Une fois soumis, le texte ne pourra plus faire l’objet de modifications.
Il est fortement conseiller de prêter une attention particulière à la grammaire, l’orthographe et la typographie.
Sans qu’elle soit obligatoire, une illustration peut venir agrémenter le texte. Elle pourra servir de plus-value au moment du classement des textes et seulement en cas d’égalité. Elle sera publiée avec le texte s’il est classé.

Chaque participant s’engage à fournir un texte authentique, sa seule responsabilité sera engagée en cas de plagiat. En participant, l’auteur renonce tacitement à ses droits d’auteur et autorise le bois pentu à publier son texte sur son site et sur les différents médias qu’il pourra utiliser.

Article 3 : Ouverture du concours
Les textes peuvent être envoyés à partir du 1er décembre 2026. La date limite de réception est le 31 mars 2027 à minuit.
Les envois doivent êtres adressés à : frederique.venzin@boispentu.fr

Article 4 : Présentation
Pour préserver l’anonymat et garantir l’égalité entre tous, aucun nom, aucune signature, adresse ou signe distinctif ne doit apparaître sur le texte.
Chaque nouvelle doit comporter un titre et ne pas dépasser 10 000 signes espaces non compris.

Article 5 : Modalités d’envoi
Les envois se feront par mail à frederique.venzin@boispentu.fr
Le mail contiendra deux fichiers séparés : la nouvelle et un autre fichier contenant le titre de la nouvelle, les nom, prénom(s) et âge de l’auteur, l’adresse postale complète, l’adresse mail, le numéro de téléphone.

Article 6 : Comité de lecture
Le comité de lecture sera composé de personnes issues du monde paysan et/ou de passionnés d’écrits.
Il évaluera les œuvres selon les critères suivants : respect du thème, originalité, mise en lumière particulière du thème, qualité de l’écriture, qualité du style, pertinence de la chute, émotion dégagée.
Les décisions du jury seront définitives, sans appel et sans justification.

Article 7 : Résultats
Les résultats du concours seront annoncés le 15 juin 2027. Les lauréats du concours verront leur œuvre proposé à la lecture au sein du musé du patrimoine de Pellafol.
Les candidats primés acceptent de céder leurs droits de diffusion au Bois Pentu pour une durée de douze mois. Cette cession leur permet d’autoriser la lecture publique, la mise en ligne et la diffusion sur tout autre support médiatique, sans aucune contrepartie financière.

Article 4 : Restitution des œuvres
Les textes ne seront pas rendus. Les textes non primés ne seront pas utilisés, leur support seront détruits

Article 8 : Acceptation des clauses du règlement
Participer au concours implique l’acceptation intégrale du présent règlement. Les œuvres non conformes seront éliminées.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d’annuler le concours si les circonstances l’imposent.